

LISTE DES COURS—ÉTÉ 2017

NIVEAU	COURS	DATES	HEURES	COÛTS	
				CSDHR	AUTRES*
1 ^{re} sec.	Math 063-106	7 juillet au 21 juillet	8 h à 12 h 30	300\$	350\$
	Français 132-108				
	Anglais 134-104				
2 ^e sec.	Math. 063-206	7 juillet au 21 juillet	8 h à 12 h 30	300\$	350\$
	Français 132-208				
	Anglais 134-204				
3 ^e sec.	Math. 063-306	7 juillet au 21 juillet	8 h à 12 h 30	300\$	350\$
	Français 132-308				
	Anglais 134-304				
	Histoire 087-304	10 juillet au 21 juillet		275\$	325\$
	Sc. et technologie 055-306				

LIEU DES COURS

Polyvalente Marcel-Landry
365, avenue Landry
Saint-Jean-sur-Richelieu
(secteur Iberville)

Les cours auront lieu du 7* au 21 juillet,
du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h 30.

*Histoire et science de 3^e sec. : du 10 au 21 juillet

Du 7 au 21 juillet, l'école sera ouverte
de 7 h à 13 h 30.

*Les montants indiqués s'appliquent aux élèves qui ne fréquentent pas les écoles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Note : Avoir déjà suivi le cours durant la dernière année scolaire.

INSCRIPTION ET COURS DE REPRISE - ÉTÉ 2017

4 et 5 juillet : de 9 h à 20 h

Endroit: Polyvalente Marcel-Landry

365, avenue Landry

Saint-Jean-sur-Richelieu

(secteur Iberville)

450 359-6411, poste 7400

cours-ete@csdhr.qc.ca



Commission scolaire
des Hautes-Rivières



**Polyvalente
Marcel-Landry**

Cours de reprise
1^{re}, 2^e et 3^e secondaire

Été 2017



RÈGLEMENTS

- Prenez note que les règlements en vigueur pendant l'année scolaire s'appliquent pendant l'été.

Code vestimentaire :

- Les chemisiers, blouses ou chandails doivent être opaques et couvrir entièrement les épaules, le buste, le ventre, le dos.
- En entrant dans la classe, les casquettes, foulards, bandeaux ou autres couvre-chefs doivent être enlevés, sous peine de confiscation.
- Les shorts ou les mini-jupes trop courts sont interdits (norme mi-cuisse).
- La **présence aux cours est obligatoire**, et ce, pour toute la session.
- Toute absence doit être motivée par une pièce justificative (mortalité, médecin, spécialiste, Cour).
- Les vacances familiales ne sont pas un motif justifiant une absence.
- Après 6 heures d'absence, l'élève sera exclu des cours de reprise, et ce, sans remboursement.

- **La réussite est liée au travail de l'élève et à sa présence. Aucun comportement inapproprié en classe et sur le terrain de l'école ne sera toléré, l'élève sera retiré du cours et les frais inhérents au cours ne seront pas remboursés.**

RENSEIGNEMENTS AUX PARENTS ET CRITÈRE D'ADMISSION

- Obligation d'avoir suivi le cours durant la dernière année scolaire.
- Les cours sont réservés aux élèves dont le résultat se situe **entre 50 % et 59 %**.
- Pour l'inscription de votre enfant aux cours de reprise 2017, la direction de l'école, à partir de son bulletin de juin 2017, fera l'analyse de son éligibilité à suivre un cours de reprise.
- La direction ciblera la discipline à reprendre sur sa feuille d'inscription qui sera annexée à son bulletin de juin 2017.
- Si vous acceptez les conditions mentionnées pour suivre un cours de reprise, vous devez vous présenter **avec vos documents (feuille verte) à la Polyvalente Marcel-Landry la journée des inscriptions.**

- Pour connaître les règles de réussite afin d'accéder à un niveau supérieur concernant votre enfant, adressez-vous **auprès des autorités de votre école.**

LE PARENT A LA RESPONSABILITÉ DE VALIDER, AUPRÈS DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DE SON ENFANT, SI CELUI-CI EST ADMISSIBLE AUX COURS DE REPRISE.

INSCRIPTION

**4 et 5 juillet (de 9 h à 20h)
Polyvalente Marcel-Landry**

- ★ **Aucune inscription par téléphone**

DOCUMENT REQUIS

- Vous devez obligatoirement apporter la feuille d'inscription, signée par la direction de l'école, qui a été annexée au bulletin de juin 2017.

MODE DE PAIEMENT

- **Le paiement doit être fait lors de la journée de l'inscription; chèque, argent comptant, paiement direct et carte de crédit seront acceptés.**

IMPORTANT:

- Chèque au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, **avec au verso le nom de l'élève, le cours suivi et le numéro de téléphone.**
- **Un chèque sans provision entraîne automatiquement le retrait de l'élève du cours.**

REMBOURSEMENT

- La Commission scolaire rembourse automatiquement l'élève lorsque le cours est annulé.

ORGANISATION DES COURS

- La Commission scolaire se réserve le droit d'annuler un cours pour des raisons administratives ou de logistique.
- Aucune confirmation téléphonique ne sera faite, sauf en cas d'annulation de cours. Horaire au verso
- Le nombre d'inscriptions peut nous obliger à jumeler des disciplines. Ex. Français 1^{re} sec. et français 2^e sec.

TRANSPORT et CAFÉTÉRIA

- La Commission scolaire des Hautes-Rivières n'organise aucun service de transport ni de cafétéria durant l'été.

SANCTION DES COURS

- L'évaluation se fera durant les cours et l'examen final aura lieu le 21 juillet.
- La réussite du cours permettra à l'élève d'obtenir la note de passage (60 %) pour la discipline. **Cette note sera transmise à l'école et à l'élève.**

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Contacter le directeur ou le conseiller en orientation de votre école.
- Contacter Solange Lemoy ou Jeanne-Mance Soucy, responsables des cours de reprise, au 450 359-6411, poste 7400 ou par courriel (cours-ete@csdhr.qc.ca).

ÉLÈVES EXTÉRIEURS

- L'élève qui ne fréquente pas les écoles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit apporter **obligatoirement une copie de son bulletin de juin 2017.**
- La priorité est offerte aux élèves du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.